

CHANGEMENTS IMPORTANTS APPORTÉS À VOTRE PROGRAMME DE RÉCOMPENSES

À compter de la date de lancement de Scène+, le programme de fidélité SCÈNE^{MD} deviendra le programme Scène+^{MC}, vous apportant de nouvelles fonctionnalités améliorées pour accumuler et échanger vos points de fidélité. Par conséquent, les modalités du programme de fidélité SCÈNE changeront également.

Le tableau ci-dessous présente les principaux changements entre les modalités du programme de fidélité Scène (les « **modalités Scène** ») et les modalités du programme Scène+ (les « **modalités Scène+** ») pour vous permettre de mieux comprendre l'incidence de ces changements sur votre participation au programme Scène+. En outre, nous vous fournissons une copie de l'intégralité des modalités Scène+. Veuillez lire avec attention ces documents, et si vous avez des questions ou souhaitez recevoir une version papier des modalités Scène+, n'hésitez pas à communiquer avec nous à cineplex.service-now.com/scene. Si vous poursuivez votre participation au programme Scène+ après la date de lancement de Scène+, vous acceptez par ce fait même les modalités de Scène+.

Instructions sur la façon d'utiliser le tableau ci-dessous

- Le tableau ci-dessous présente les différences fondamentales entre les modalités Scène et les modalités Scène+.
- Si des dispositions apparaissent dans la colonne des modalités Scène, mais non dans la colonne des modalités Scène+, ces dispositions n'apparaissent donc plus dans les modalités Scène+.
- Si des dispositions apparaissent dans la colonne des modalités Scène+, mais non dans la colonne des modalités Scène, ces dispositions sont donc nouvelles et entreront en vigueur à la date de lancement de Scène+.
- Nous fournissons également quelques notes marginales pour expliquer les changements entre les modalités Scène et les modalités Scène+.
- Toute modification des dispositions applicables à vos cartes de débit ou de crédit de la Banque Scotia qui rapportent des points Scène vous sera communiquée par la Banque Scotia.

En-tête	Modalités Scène En vigueur avant le lancement de Scène+	En-tête	Modalités Scène+ En vigueur après la date de lancement de Scène+	Notes
S.O.	<p>Veuillez lire les renseignements suivants afin de bien comprendre les conditions générales de l'adhésion au programme SCÈNE.</p> <p>Points importants sur les renseignements personnels : Nous voulons souligner quelques points quant aux conditions générales du programme SCÈNE et à la protection de vos renseignements personnels, ainsi qu'à leur utilisation :</p> <p>Votre adhésion au programme SCÈNE est assujettie aux conditions générales et à notre Politique de confidentialité. En cliquant sur « J'accepte » ci-</p>	S.O.		Cette rubrique était une introduction aux modalités Scène pour souligner les éléments relatifs à la protection de vos renseignements personnels. Bien que l'introduction ne fasse plus partie des modalités Scène+, les dispositions, à l'exception du paragraphe 3, figurent toujours dans la Politique de

	<p>dessous, vous consentez à respecter les conditions générales et à adhérer à la Politique de confidentialité. Veuillez lire ces documents attentivement.</p> <p>2. AUCUN fournisseur de tierce partie n'aura accès à vos renseignements personnels par conséquent d'une vente ou du don de ces derniers de notre part. Toutes les offres que vous recevez, dont celles provenant de tierces parties parce que nous croyons qu'elles pourraient vous intéresser, seront envoyées par SCÈNE, la Banque Scotia ou Cineplex.</p> <p>3. Le Groupe Banque Scotia* pourrait offrir des produits de crédit préapprouvés ou autres services aux membres SCÈNE admissibles. <u>Cela signifie que, si vous avez atteint l'âge de la majorité dans votre province de résidence, vous cédez le droit à la Banque Scotia de faire une demande de vérification de la solvabilité auprès du bureau de crédit à votre sujet.</u> Si vous souhaitez ne pas recevoir d'offres de produits préapprouvés de la Banque Scotia, vous pourrez, après l'inscription, modifier les réglages sur scene.ca et désactiver les communications provenant de la Banque Scotia.</p> <p>4. Les membres SCÈNE peuvent recevoir des offres spéciales de la part de SCÈNE, de la Banque Scotia et de Cineplex. Vous convenez du fait que nous pourrions divulguer vos coordonnées à Cineplex et au Groupe Banque Scotia (notamment votre numéro de téléphone et votre adresse de courriel ou autre adresse électronique) de façon à ce que Cineplex et la Banque Scotia puissent communiquer avec vous pour vous offrir des produits et services. Si vous ne souhaitez pas recevoir ces offres spéciales, ou si vous désirez indiquer une méthode de communication de préférence, vous pourrez modifier les réglages en ligne à scene.ca après l'inscription.</p>			<p>confidentialité de Scène+ actualisée. Le paragraphe 3 n'apparaît plus ni dans les modalités Scène+ ni dans la Politique de confidentialité de Scène+.</p> <p>En outre, le libellé a été modifié afin de prévoir que les communications peuvent être reçues de Scène ou de l'un de ses propriétaires (comme défini ci-dessous).</p>
	<p>« Groupe Banque Scotia » désigne la Banque de Nouvelle-Écosse et ses sociétés affiliées.</p>			

APERÇU DU PROGRAMME		Aperçu de Scène+ (Définitions)	Statut actif signifie que votre compte Scène+ est ouvert et que vous êtes en mesure d'accumuler ou d'échanger activement des points Scène+ (comme décrit dans les présentes modalités Scène+).	
			Modalités supplémentaires signifie i) les modalités supplémentaires pour les titulaires de cartes Visa de la Banque Scotia, ii) les modalités supplémentaires pour les titulaires de cartes American Express de la Banque Scotia, iii) les modalités supplémentaires pour les titulaires de cartes de débit de la Banque Scotia, iv) les modalités supplémentaires pour les échanges dans les catalogues Apple et Best Buy et v) les modalités supplémentaires pour les voyages Scène+.	
			Caractéristiques désigne toute option d'échange ou tout service fourni par le programme Scène+.	
			Propriétaires désigne les propriétaires de Scène s.e.n.c., y compris Cineplex et la Banque Scotia, et leurs sociétés affiliées respectives.	Cineplex, la Banque Scotia et leurs sociétés affiliées respectives sont définies comme « commanditaires » dans les modalités Scène.
			Produit de paiement désigne toute carte ou tout dispositif de paiement que Scène s.e.n.c. permet d'utiliser pour effectuer un paiement dans le cadre du programme Scène+ et comprend une carte de débit <i>Carte Scotia</i> de la Banque Scotia (une « carte de débit <i>Carte Scotia</i> Scène+ ») ou une carte de crédit de la Banque Scotia (une « carte de crédit Scène+ de la Banque Scotia ») (chacune émise par la Banque Scotia) qui fait partie de ce programme Scène+.	
			Partenaires de récompense désigne toute entreprise ou entité autorisée par Scène s.e.n.c. et à l'égard de laquelle un membre Scène+ peut accumuler, se voir attribuer ou échanger des points Scène+ ou des avantages dans le cadre du programme, et pour plus de précision, peut inclure les propriétaires, les partenaires de récompenses voyages et autres partenaires de récompenses.	La définition de « partenaires de récompenses » a été élargie afin d'inclure les propriétaires et les partenaires de récompenses voyages.

			<p>Produit Banque Scotia Scène+ désigne une carte de débit <i>Carte Scotia</i>^{MD} Scène+ ou une carte de crédit Scène+ de la Banque Scotia ou tout autre produit ou service offert ou émis par la Banque Scotia qui fait partie du programme Scène+ ou qui permet d'accumuler ou d'obtenir des points Scène+.</p>	<p>Cette définition, qui était auparavant celle du produit SCÈNE de la Banque Scotia, a été élargie pour inclure « tout autre produit ou service offert ou émis par la Banque Scotia qui fait partie du programme Scène+ ou qui permet d'accumuler ou d'obtenir des points Scène+ », et ne comprend plus les cartes de crédit prépayées.</p>
			<p>Voyages Scène+ désigne le site Web et le centre d'appels de Voyages Scène+.</p>	
PARTICIPATION AU PROGRAMME	<p>Pour gagner des points SCÈNE supplémentaires, une personne peut également demander un compte bancaire personnel de la Banque Scotia et obtenir une carte bancaire <i>Carte Scotia</i>^{MD} SCÈNE^{MD} (une « Carte Scotia SCÈNE ») ou demander une carte de crédit de la Banque Scotia émise par cette dernière qui rapporte des points SCÈNE (la « carte de crédit de la Banque Scotia SCÈNE ») et être approuvée pour cette dernière. Lorsqu'elle utilise la <i>Carte Scotia</i> SCÈNE ou la carte de crédit de la Banque Scotia SCÈNE, elle peut accumuler des points SCÈNE supplémentaires pour son compte (<i>voir ci-dessous pour plus de détails</i>). SCÈNE s.e.n.c. facilitera la connexion automatique de votre compte d'adhésion SCÈNE à votre <i>Carte Scotia</i> SCÈNE ou à votre carte de crédit de la Banque Scotia SCÈNE, comme indiqué dans la Politique de confidentialité de SCÈNE, afin que les points SCÈNE accumulés sur une <i>Carte Scotia</i> ou sur une carte de crédit de la Banque Scotia puissent être déposés directement sur votre compte. Toutefois, SCÈNE s.e.n.c. et la Banque Scotia déclinera toute responsabilité si nous ne parvenons pas à nous connecter automatiquement comme indiqué ci-dessus.</p>	Participation au programme Scène+		<p>Ce paragraphe a été modifié et se trouve dans la rubrique « Obtention de points Scène+ et autres avantages conférés aux membres (y compris les voyages, les marchandises et autres avantages) » ci-dessous.</p>

		<p>Transfert et regroupement des points Scène+</p>	<p>1. Les points Scène+ peuvent être transférés entre les membres Scène+ si :</p> <p>1.1 chaque compte Scène+ est en statut actif; 1.2 Scène s.e.n.c. autorise le transfert, à sa seule discrétion. D'autres modalités peuvent s'appliquer à chaque transfert, définies par Scène s.e.n.c., à sa seule discrétion.</p> <p>Les points Scène+ peuvent être transférés en cas de décès d'un membre, à condition que les héritiers et bénéficiaires du ou des bénéficiaires soient des membres existants ou autrement admissibles à devenir membre et à créer un compte Scène+ pour les points Scène+ à transférer.</p> <p>Scène s.e.n.c. se réserve le droit de demander tout document qu'elle juge nécessaire pour ce qui précède.</p> <p>2. Les points Scène+ peuvent être mis en commun entre les membres Scène+ si :</p> <p>2.1 chaque compte Scène+ fait partie du même ménage (chacun étant un « membre du ménage »); 2.2 Le compte Scène+ de chaque membre du ménage est en statut actif; 2.3 Scène s.e.n.c. autorise le regroupement à sa seule discrétion.</p> <p>Les membres Scène+ peuvent être tenus de fournir les documents nécessaires exigés par Scène s.e.n.c. pour démontrer l'identité du ménage et confirmer l'admissibilité du membre du ménage à ce regroupement. Des conditions supplémentaires peuvent s'appliquer au regroupement, selon les modalités établies par Scène s.e.n.c.</p>	
<p>INSCRIPTION AU PROGRAMME</p>	<p>5. En vous inscrivant au programme SCÈNE, vous acceptez de recevoir des communications de SCÈNE s.e.n.c. ou de ses commanditaires, y</p>	<p>Inscription au programme</p>		<p>Ce paragraphe a été supprimé des modalités Scène+. Toutefois, les</p>

	<p>compris, sans s’y limiter, de l’information et des offres spéciales sur le programme SCÈNE, de l’information et des offres d’un commanditaire ou d’un partenaire offrant des récompenses, ou de l’information et des offres de produits et services qui, à notre avis, pourraient vous être utiles. Vous pouvez retirer votre consentement à tout moment en mettant à jour vos préférences en matière de communication sur le site www.scene.ca ou en vous désabonnant de tout courrier électronique que vous avez reçu. Les requêtes de désinscription et les modifications aux préférences de communication seront traitées dans les dix jours suivant la modification ou la réception de la requête.</p>	<p>Scène+</p>		<p>dispositions relatives à cette rubrique sont incluses dans la Politique de confidentialité actualisée de Scène+.</p>
<p>NOTRE ENGAGEMENT À ASSURER LA CONFIDENTIALITÉ DE VOS RENSEIGNEMENTS PERSONNELS</p>	<p>SCÈNE s.e.n.c. et ses commanditaires (collectivement désignés ci-dessous par les termes « nous », « nôtre », « nôtres », « notre » et « nos ») s’engagent à assurer la sécurité et la confidentialité de vos renseignements personnels. Nous pouvons chacun utiliser les renseignements personnels recueillis par SCÈNE s.e.n.c. aux fins suivantes :</p> <p>La mise en place et l’administration du programme SCÈNE, ce qui inclut la gestion courante des comptes SCÈNE, de même que l’enregistrement des points SCÈNE de façon précise et la mise à jour des soldes de points;</p> <p>Le traitement des échanges de points SCÈNE et l’émission de récompenses;</p> <p>La participation des membres à des promotions, à des concours et à des sondages;</p> <p>Les communications avec les membres et l’envoi</p>			<p>Cette rubrique a été supprimée des modalités Scène+. Toutefois, les dispositions relatives à cette rubrique sont incluses dans la Politique de confidentialité actualisée de Scène+.</p>

	<p>du bulletin électronique SCÈNE;</p> <p>La compréhension des besoins et des préférences des membres et l'offre de produits et services correspondant à leurs besoins ou à leurs intérêts;</p> <p>La recommandation de nos produits et services, y compris le crédit préapprouvé, ou les produits et services de tiers choisis par nous parce qu'ils peuvent intéresser les membres;</p> <p>La présentation aux membres de récompenses et d'offres spéciales du programme SCÈNE, de nos commanditaires et de nos partenaires offrant des récompenses;</p> <p>La prévention et l'enquête sur des activités suspectes, non autorisées, frauduleuses ou illégales sur votre compte SCÈNE; et</p> <p>La facilitation ou la permission de toute opération générale ou commerciale se rapportant à SCÈNE s.e.n.c. ou à ses commanditaires.</p> <p>SCÈNE s.e.n.c. et ses commanditaires demanderont aux membres leur consentement avant d'utiliser leurs renseignements personnels à des fins autres que celles précisées ci-dessus, à moins qu'il ne s'agisse de nouvelles fins requises par la loi. Pour de plus amples détails à ce sujet, consultez la politique en matière de confidentialité de SCÈNE, intégrée aux présentes par voie de référence, sur le site www.scene.ca. Dans l'éventualité où notre société serait transférée à un nouveau propriétaire, les renseignements personnels sur les membres pourraient être transférés au nouveau propriétaire à titre d'éléments d'actif.</p> <p>Pour que la Banque Scotia puisse vous proposer des offres directement, vous convenez que la Banque Scotia peut utiliser, divulguer et recueillir auprès des agences d'évaluation du crédit ou des bases de données du secteur des services financiers, des renseignements sur le crédit et sur</p>			
--	--	--	--	--

	<p>d'autres informations vous concernant afin de vous proposer des produits de crédit préapprouvés. Vous pouvez retirer votre consentement en tout temps en donnant à la Banque Scotia un préavis raisonnable.</p>			
--	--	--	--	--

<p>OBTENTION DE POINTS SCÈNE ET AUTRES AVANTAGES CONFÉRÉS AUX MEMBRES</p>	<p>Les points SCÈNE obtenus à l'achat de billets de cinéma dans les cinémas Cineplex ne sont obtenus qu'à l'achat de billets d'entrée payés seulement. Certains a) coupons, offres et laissez-passer de Cineplex ou b) coupons, offres, programmes et laissez-passer non autorisés de tierces parties ne donnent pas droit à des points SCÈNE. Les points SCÈNE sont émis uniquement pour l'achat du billet d'entrée du membre SCÈNE et l'achat de billet pour un ou des enfants âgés de moins de quatorze (14) ans qui accompagnent le membre</p>	<p>Obtention de points Scène+ et autres avantages conférés aux membres (y compris les voyages, les marchandises et autres</p>	<p>Les points Scène+ obtenus à l'achat de billets de cinéma dans les cinémas Cineplex ne sont obtenus qu'à l'achat de billets d'entrée payés seulement. Certains i) coupons, offres et laissez-passer de Cineplex ou ii) coupons, offres, programmes et laissez-passer non autorisés de tierces parties ne donnent pas droit à des points Scène+.</p>	<p>Le texte suivant a été supprimé des modalités Scène et ne figure pas dans les modalités Scène+ :</p> <p>« Les points SCÈNE sont émis uniquement pour l'achat du billet d'entrée du membre SCÈNE et l'achat de billet pour un</p>
--	--	--	---	---

	SCÈNE.	avantages)		ou des enfants âgés de moins de quatorze (14) ans qui accompagnent le membre SCÈNE. »
			<p>1.1. Produits Scène+ de la Banque Scotia : Les membres peuvent également être admissibles à accumuler des points Scène+ supplémentaires en étant approuvés (le cas échéant), lors de l'ouverture ou de l'émission par la Banque Scotia d'un produit Scène+ de la Banque Scotia ou en utilisant ce produit Scène+ de la Banque Scotia. Pour accumuler des points Scène+ supplémentaires, les personnes admissibles peuvent également ouvrir un compte bancaire personnel admissible auprès de la Banque Scotia et obtenir une carte de débit <i>Carte Scotia Scène+</i> (une « <i>Carte Scotia Scène+</i> ») ou demander une carte de crédit émise par la Banque Scotia permettant d'accumuler des points Scène+, être approuvées pour cette carte et l'obtenir.</p> <p>La <i>Carte Scotia Scène+</i> et la carte de crédit Scène+ de la Banque Scotia permettent d'accumuler des points Scène+ supplémentaires pour le compte Scène+. Les modalités supplémentaires pour les titulaires de carte de débit de la Banque Scotia s'appliquent à la <i>Carte Scotia Scène+</i> et les modalités supplémentaires pour les titulaires de carte Visa de la Banque Scotia et celles pour les titulaires de carte American Express de la Banque Scotia s'appliquent à la carte de crédit Scène+ de la Banque Scotia.</p> <p>1.2 Partenaires de récompenses voyages : Les membres Scène+ peuvent avoir le droit d'accumuler des points Scène+ pour les achats de voyage effectués à l'aide des produits Scène+ de la Banque Scotia ou de tout autre produit de paiement, selon les modalités supplémentaires relatives à Scène+ Voyages.</p> <p>1.5 Offres supplémentaires : Scène s.e.n.c. ou les partenaires de récompenses peuvent également faire des offres (y compris pour des périodes limitées) pour lesquelles les membres accumuleront des points Scène+ supplémentaires ou échangeront des points Scène+ contre des</p>	

			récompenses ou d'autres caractéristiques, et dans certains cas, ces offres ne sont pas fournies par Scène s.e.n.c., mais plutôt par un partenaire de récompenses.	
ÉCHANGE DE POINTS SCÈNE	1. Les points SCÈNE peuvent être échangés dans les établissements participants appartenant à ou exploités par Cineplex au Canada, y compris dans les cinémas et les emplacements The Rec Room ^{MD} , par l'intermédiaire de partenaires offrant des récompenses ou au moyen d'offres spéciales et de promotions, conformément aux modalités et restrictions énoncées sur le site www.scene.ca ou pour toute autre condition d'offre applicable.	Échange de pointes Scène+	3. Les points Scène+ peuvent être échangés au moyen de l'une des options suivantes, selon le cas : 3.1. Échange de points Scène+ (« points uniquement ») : Cette option vous permet d'échanger des points Scène+ pour le montant total de la transaction d'échange, ou 3.2. Échange de points Scène+ plus des frais sur un produit de paiement (« points plus frais ») : Cette option de paiement vous permet de passer à la caisse et d'effectuer l'achat en utilisant les points Scène+ et de porter le solde au débit d'un produit de paiement. Nous pouvons mettre à votre disposition d'autres options d'échange. 5. Les points Scène+ peuvent être échangés dans les établissements participants par l'intermédiaire de partenaires offrant des récompenses ou au moyen d'offres spéciales et de promotions, conformément aux modalités et restrictions énoncées sur le site du programme ou pour toute autre condition d'offre applicable.	Les mêmes principes s'appliquent. Toutefois, au fur et à mesure de l'expansion du programme, de nouvelles options de récompenses et de possibilités d'échange de points ont été ajoutées.

			<p>6. Les points Scène+ peuvent également être échangés contre des cartes prépayées, des cartes-cadeaux et des marchandises des catalogues Apple et Best Buy, à la seule discrétion de Scène s.e.n.c. Les articles échangés ne sont pas admissibles aux retours et aux remboursements de vos points Scène+ ou au crédit de votre produit de paiement. Il vous incombe de prendre connaissance des conditions générales de l'émetteur avant d'effectuer votre transaction d'échange.</p> <p>6.1 Cartes prépayées : Les conditions générales des cartes prépayées s'appliquent et sont fixées par l'émetteur de la carte prépayée, et non par Scène s.e.n.c.</p> <p>6.2 Cartes-cadeaux : Les conditions générales des cartes-cadeaux physiques ou électroniques s'appliquent et sont fixées par l'émetteur de la carte-cadeau, et non par Scène s.e.n.c.</p> <p>6.3 Apple et Best Buy : Les conditions générales d'Apple et de Best Buy s'appliquent.</p>	
			<p>7. Les titulaires de la carte Scène+ de la Banque Scotia qui échangent des points Scène+ sont responsables de toutes les taxes applicables associées à leur échange.</p>	

CONVERSION DE POINTS SCÈNE EN POINTS-BONIS SCOTIA	<p>Les membres qui ont un compte SCÈNE et un compte pour lequel une carte de crédit SCÈNE ou une carte Scotia SCÈNE a été émise par la Banque Scotia qui permet d'obtenir des Points-bonis Scotia™ (le « compte de carte de programme de la Banque Scotia ») peuvent convertir leurs points SCÈNE en Points-bonis Scotia (les « Points-bonis Scotia »), et inversement. Pour ce faire, votre carte Banque Scotia et votre compte SCÈNE doivent être en règle. Vous convenez que chaque fois que vous soumettez une demande de conversion de Points-bonis Scotia en points SCÈNE (ou vice-versa), vous acceptez les modalités de la conversion de points (« modalités de la conversion de points ») que vous trouverez sur https://www.scotiarewards.com/fr-CA/Partner/Scene.</p> <p>Toutes les récompenses Scotia sont assujetties aux modalités du programme de Points-bonis Scotia (le « programme Points-bonis Scotia ») de votre carte applicable émise par la Banque Scotia (visitez le https://www.scotiarewards.com/fr-CA/Help/TermsAndConditions pour connaître l'intégralité des modalités du programme Points-bonis Scotia). Le programme Points-bonis Scotia appartient et est géré par la Banque Scotia.</p>			Cette rubrique ne s'applique plus depuis la fusion du programme de fidélité Scène et du programme de fidélité Points-bonis Scotia.
--	--	--	--	--

<p>COMPTES DE MEMBRES SCÈNE INACTIFS</p>	<p>Votre compte de membre SCÈNE sera réputé inactif si, pendant une période de 24 mois :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. votre carte de membre n'a pas été utilisée pour obtenir ou échanger des points SCÈNE; <p>et que</p> <ol style="list-style-type: none"> 2. aucune carte Scotia SCÈNE à votre nom n'a été associée à un nouveau compte bancaire de la Banque Scotia admissible au programme SCÈNE à votre nom au cours des 24 derniers mois (cliquez ici pour voir une liste des comptes Scotia admissibles au programme SCÈNE); <p>et que</p> <ol style="list-style-type: none"> 3. vous n'avez pas ouvert de compte de carte de crédit SCÈNE. <p>À moins que la loi l'interdise, obtenir des points SCÈNE au moyen d'un produit SCÈNE de la Banque Scotia ne sera pas considéré comme rapportant des points SCÈNE à votre compte, à moins que le produit SCÈNE de la Banque Scotia ait été associé à votre compte.</p> <p>Un avis écrit, conformément aux lois en vigueur, vous sera envoyé avant que votre compte ne soit désactivé. Si votre compte est rendu inactif, tous les points SCÈNE accumulés seront perdus et votre compte sera fermé, avec ou sans autre avis.</p> <p>Si votre compte de membre SCÈNE est réputé inactif, la Banque Scotia pourrait remplacer votre carte Scotia SCÈNE par une autre carte Scotia (débit ou crédit) qui ne permet pas d'accumuler de points SCÈNE.</p>	<p>Fermeture du compte Scène+ par Scène s.e.n.c.</p>	<p>Nous pouvons fermer votre compte Scène+ si votre carte de membre Scène+ n'a pas été utilisée pour accumuler ou échanger des points ou pour effectuer toute autre opération de récompense pendant plus de 24 mois consécutifs, à moins que vous ne possédiez un produit Scène+ de la Banque Scotia (carte de débit <i>Carte Scotia</i> Scène+ ou une carte de crédit Scène+ de la Banque Scotia) qui n'a pas été annulé et pour lequel le compte sous-jacent reste ouvert à la Banque Scotia.</p> <p>Si votre compte Scène+ est fermé, vous perdrez tous les points de votre compte Scène+. À moins que la loi ne l'interdise, le gain de points Scène+ obtenu grâce à un produit Scène+ de la Banque Scotia ne sera pas considéré comme un gain de points Scène+ sur votre compte Scène+, sauf si le produit Scène+ de la Banque Scotia a été lié à votre compte Scène+.</p> <p>Un avis écrit de Scène s.e.n.c., conformément au droit applicable, vous sera envoyé avant la fermeture de votre compte Scène+.</p>	
<p>MODALITÉS DU SITE SCENE.CA ET DE L'APPLICATION SCÈNE</p>	<p>Grâce à votre appareil mobile, vous pouvez activer la fonctionnalité de suivi de localisation pour permettre à SCÈNE s.e.n.c. d'accéder à votre position GPS. En activant cette fonction, vous acceptez d'autoriser SCÈNE s.e.n.c. à utiliser votre position GPS pour vous avertir lorsque vous vous trouvez à un cinéma Cineplex ou à proximité d'un cinéma Cineplex, d'une succursale de la Banque Scotia ou d'un partenaire offrant des récompenses</p>	<p>Site du programme Scène+ et application mobile</p>		<p>Ce paragraphe a été supprimé des modalités Scène+. Toutefois, les dispositions relatives à cette rubrique sont incluses dans la Politique de confidentialité actualisée de Scène+.</p>

	(chacun, un « emplacement »), et vous acceptez par les présentes que SCÈNE s.e.n.c. recueille et utilise votre information de localisation et la transmette à ses fournisseurs de services tiers.			
RÉSILIATION OU MODIFICATIONS DU PROGRAMME OU DES MODALITÉS		Résiliation, modification ou vente du programme	<p>Scène s.e.n.c. se réserve également le droit de vendre ou de transférer tout ou partie du programme (y compris la propriété de celui-ci) à une société liée ou à un tiers, de fusionner avec une autre entité ou de s'engager dans toute forme de réorganisation d'entreprise ou de transaction financière. Des propriétaires supplémentaires peuvent être ajoutés sans préavis à la discrétion de Scène s.e.n.c.</p> <p>Si Scène s.e.n.c. vous informe d'un changement, elle le fera par écrit ou par voie électronique, y compris par l'intermédiaire du site du programme ou par tout autre moyen de notification que nous pouvons vous fournir au sujet du changement.</p> <p>Pour les résidents du Québec : Si vous êtes résident du Québec, consultez la rubrique « Pour les résidents du Québec seulement (y compris la résiliation et les modifications du programme) » ci-dessous concernant la manière dont nous pouvons mettre fin à ce programme ou apporter des modifications aux présentes modalités du programme Scène+.</p>	

<p>POUR LES RÉSIDENTS DU QUÉBEC SEULEMENT</p>		<p>Pour les résidents du Québec seulement (y compris la résiliation et les modifications du programme)</p>	<p>Scène s.e.n.c. se réserve expressément le droit de modifier les présentes modalités, le programme, les propriétaires ou les partenaires de récompense, le compte Scène+, les caractéristiques ou avantages, la structure des points Scène+ (y compris le nombre de points que vous pouvez accumuler ou échanger), ou tout autre prix ou toute autre récompense ou les présentes modalités (chacune étant une « modification des modalités ») moyennant un préavis conforme au droit applicable, y compris :</p> <p>5. les circonstances et les conditions dans lesquelles les points Scène+ peuvent être transférés, cédés, échangés, regroupés ou convertis de toute autre manière et votre compte Scène+ peut être fermé;</p> <p>6. les caractéristiques et la disponibilité de toute caractéristique ou de toute offre, y compris lorsqu'aucune date d'expiration n'est indiquée;</p> <p>7. l'ajout ou la suppression de tout partenaire de récompense, lorsqu'aucune date d'expiration n'est indiquée dans les conditions de l'offre;</p> <p>9. toute limitation de responsabilité;</p> <p>10. les conditions de clôture de votre compte Scène+ ou de votre statut actif.</p> <p>Si Scène s.e.n.c. vous informe d'un changement, elle le fera par écrit ou par voie électronique, y compris par l'intermédiaire du site du programme ou par tout autre moyen de notification que nous pouvons vous fournir au sujet du changement.</p>	<p>Cette rubrique était incluse dans les modalités Scène. Toutefois, les paragraphes numérotés suivants sont soit nouveaux, soit légèrement modifiés.</p> <p>Le mot « caractéristiques » a été ajouté au présent paragraphe.</p> <p>Les mots « l'ajout [...] de tout partenaire de récompenses » ont été ajoutés au présent paragraphe.</p>
<p>LIMITATION DE RESPONSABILITÉ</p>	<p>Toute responsabilité que SCÈNE s.e.n.c. peut avoir envers vous se limite à créditer votre compte du nombre de points SCÈNE que vous avez échangés en rapport avec ces circonstances ou, si aucun point SCÈNE n'a été échangé, à créditer votre compte d'un maximum de 5 000 points SCÈNE.</p>	<p>Limitation de responsabilité et différends</p>		
			<p>Pour les résidents du Québec seulement, cette limitation de responsabilité ne s'applique qu'aux tiers et non à Scène s.e.n.c.</p>	

